

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
PROVINCE DE QUÉBEC**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le mardi 10 juin 2025 à 20 heures au lieu ordinaire des sessions de conseil : 531, rue de l'Église Sud à Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur des demandes de dérogations mineures que voici :

TOITURE C. DIONNE

NATURE ET EFFETS:

Le propriétaire demande un permis afin d'agrandir le bâtiment sis au 103 rue Voisine afin d'y aménager des espaces de bureau. L'agrandissement projetée aura 28'6" x 56'6", serait attaché à l'entrepôt actuel.

La réglementation ne permet pas d'agrandir le bâtiment actuel, protégé par droit acquis, considérant qu'un agrandissement a été autorisé en 2011. L'ancien règlement a permis cet agrandissement parce que l'usage était conforme.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

À la propriété localisée au 103, rue Voisine, portant le numéro de lot 6 378 415 du cadastre du Québec.

RÉMI TARDIF

NATURE ET EFFETS:

Le propriétaire demande un permis afin de construire un deuxième garage sur son terrain et la réglementation ne permet pas la construction d'un deuxième garage.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

À la propriété localisée au 314, rue Tardif, portant le numéro de lot 5 170 961 du cadastre du Québec.

Tous les intéressé.es pourront se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Que cet avis est donné en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA CE 22^e jour de mai 2025

Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Avis public – Demandes de dérogations mineures

Je soussigné, Cédric Lauzon directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 22 mai 2025 entre 15 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 mai 2025.


Cédric Lauzon,
Directeur général et greffier-trésorier

